



Dispositif ayant pour objectif de promouvoir la pratique musicale en permettant aux jeunes dionysiens et dionysiennes de **6 à 18 ans** et sous certaines conditions, d'accéder à la culture et à la vie associative grâce à une prise en charge municipale d'une partie du coût de l'inscription.

Cette démarche s'appuie sur l'axe 6 de la **Charte des Associations**.

**Critères d'éligibilités (joindre une copie des documents) :**

- ✓ Etre domicilié sur le territoire communal
- ✓ Inscrire votre enfant dans une école de musique dionysienne signataire de la « *Charte des Associations* » .
- ✓ Enfants de 6 à 16 ans : bénéficiers de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)
- ✓ 16 à 18 ans : famille dont le plafond de revenus ouvre droit à l'ARS
- ✓ Enfants scolarisés au sein de l'école Anne Franck

- ➔ L'aide (de 50 €) est limitée à une activité par an et par enfant.
- ➔ Le versement sera effectué directement sur le compte de l'association
- ➔ Remettre la fiche d'inscription au verso à l'association sportive accompagnée des justificatifs suivants : ARS ou attestation CAF (mentionnant l'attestation de rentrée scolaire)

## PASS' MUSIQUE - Fiche d'inscription

Valable pour une seule activité par an et par enfant  
(à retourner à l'association avant le 08/10/2021)

Nom et adresse du représentant légal :

### Enfant 1

Nom / Prénom : .....

Date de naissance : .....

Classe et établissement scolaire : .....

Nom de l'association : .....

Visa de l'association

### Enfant 2

Nom / Prénom : .....

Date de naissance : .....

Classe et établissement scolaire : .....

Nom de l'association : .....

Visa de l'association

### Enfant 3

Nom / Prénom : .....

Date de naissance : .....

Classe et établissement scolaire : .....

Nom de l'association : .....

Visa de l'association

### Enfant 4

Nom / Prénom : .....

Date de naissance : .....

Classe et établissement scolaire : .....

Nom de l'association : .....

Visa de l'association

Signature des parents